

# Editorial

Publié en janvier 2011 par l'Association générale des Conservateurs des collections publiques de France, le *Livre blanc des musées de France* dresse un bilan préoccupant de la situation actuelle et des perspectives pour les prochaines années. Parmi les sujets abordés, nous retiendrons la baisse des moyens financiers et humains, la fâcheuse tendance à mesurer l'activité des musées à l'aune du nombre des entrées – que nous avons dénoncée dans un précédent éditorial –, la pratique qui se répand de transférer à des administrateurs le pouvoir de décision des conservateurs dans bien des domaines ou même de leur confier la direction des musées, la recherche de l'événementiel, voire du spectaculaire, au détriment du travail fondamental sur les collections, qui semblent parfois être considérées – quelques exemples récents le prouvent – comme une marchandise que l'on peut faire fructifier, notamment par des prêts payants, ce qui est pourtant prohibé par la réglementation en vigueur, et enfin une certaine méconnaissance assez générale de ce qu'est un musée.

Avec l'Association il faut insister sur la notion de service public et sur la nature patrimoniale de nos musées dont l'existence même repose sur la présence de collections permanentes, reconnues inaliénables par la loi sur les musées de 2002. Ce statut reconnaît leur valeur particulière et l'obligation de les conserver dans les meilleures conditions possibles afin de les transmettre aux générations futures comme un héritage irremplaçable dont nous avons nous-mêmes bénéficié. La gestion et la mise en valeur de ces collections exigent des compétences variées que seul un conservateur dûment formé à ce métier est en mesure d'assumer comme il convient. Laide de personnels spécialisés dans des domaines bien définis, comme la régie des œuvres ou la conservation préventive, que l'on voit fleurir aujourd'hui, leur est précieuse, mais ce serait une grave erreur de croire qu'ils peuvent agir de façon autonome. Ils sont et doivent rester des collaborateurs du conservateur, auquel revient, n'en déplaise à certains, le pouvoir de décision dans l'intérêt des collections, dont il est responsable, et du public.

La notion de patrimoine attachée aux collections fait que celles-ci sont des témoins de notre propre histoire et de celle d'autres pays, voire d'autres civilisations. Elles sont donc un moyen précieux de connaissances et d'ouverture d'esprit. Cette approche s'avère d'autant plus utile que l'enseignement de l'histoire est malmené dans les programmes scolaires et que la culture générale n'est pas très appréciée actuellement. Ne vient-on pas de supprimer l'épreuve de culture générale au concours d'entrée à Sciences Po après avoir fait de même pour certaines grandes écoles ? Or cette culture contribue à structurer l'intelligence et à façonner des têtes bien faites capables de raisonner et de s'adapter aux circonstances. L'histoire y participe à part entière. Par l'exposé des faits du passé et de leurs conséquences et par l'exemple des grands personnages qui nous ont précédés, elle donne des clés pour comprendre les événements de notre temps et donc de porter un regard lucide sur l'évolution du monde. De même que les marches supérieures d'un escalier ne peuvent tenir si elles ne s'appuient pas sur les marches inférieures, de même un pays qui ne connaît pas son histoire est privé des fondations sur lesquelles bâtir son avenir et est donc voué à de graves déboires.

Loin d'être un luxe, les musées ont vocation à concourir de manière efficace à la formation et à l'équilibre des hommes d'aujourd'hui. Ils s'y emploient en s'efforçant d'être accessibles au plus grand nombre. Cette préoccupation n'exclut nullement la nécessité du travail scientifique de connaissance des collections. Ce *Bulletin*, fruit du travail de recherche des conservateurs et de plusieurs historiens, est destiné à faire connaître les résultats de ces études. Il contribue donc pour sa part à cette œuvre collective pour l'enrichissement de tous et, en le publant, la Société des Amis des Musées de Dijon reste fidèle à sa mission de diffusion culturelle, dont elle mesure toute l'importance et à laquelle elle se veut attentive comme aux autres buts que lui assignent ses statuts.

Hervé OURSEL